

# LA MISSION DU MAÎTRE D'ŒUVRE

**“ Maître d'oeuvre ” n'est pas un titre mais une fonction qui consiste à rassembler et à diriger les diverses compétences nécessaires à la bonne réalisation d'un ouvrage. Si l'architecte est le premier de ces “ chefs d'orchestre ”, il n'est plus depuis longtemps, le seul à pratiquer l'exercice.**

Les agences d'architectures ne sont plus celles du siècle passé et l'époque est révolue où elles employaient des dessinateurs, des projeteurs, des métreurs, des ingénieurs, des responsables de suivi de chantier... Externalisées, ces missions sont devenues des métiers à part entière, élargissant le spectre des professions du bâtiment. La société, les attentes des citoyens ont aussi profondément évolué. La législation et les règles d'urbanisme et de construction ce sont complexifiées à l'extrême. Les professionnels du secteur ont connu une mutation jusqu'alors inconnue à laquelle ils ont su jusqu'ici s'adapter.

Ce phénomène irréversible s'accélère et s'amplifie : écologie, développement durable, vieillissement de la population, explosion du numérique omniprésent, nous conduisent inmanquablement vers de nombreux modes de fonctionnement, nous imposant une autre approche intellectuelle. C'est, à terme, une vraie révolution culturelle dont nous ne mesurons pas toutes les implications.

Mais nous ne devons pas oublier que notre principal interlocuteur reste le maître d'ouvrage qu'il faut savoir écouter, et pas seulement entendre. Nous devons répondre à ses attentes en sachant l'assister et l'accompagner. Car lui aussi, confronté aux normes et contraintes en tout genre, est avant tout désemparé !

## **Qui ? Que ? Quoi ? Comment et combien ?**

Si la maîtrise d'œuvre, si des professionnels, compétents et assurés, formés et informés, à la pointe de la technique et dont le service de proximité est une valeur intrinsèque, n'apportent pas les réponses à ces attentes, s'ils ne saisissent pas l'importance du service attendu par une assistance et un accompagnement technique économique et réglementaire, d'autres professionnels saisiront l'occasion et le marché futur.

Plus que jamais nous devons être aptes à répondre aux demandes et exigences, ainsi qu'à la sécurité des maîtres d'ouvrage. Pour cela, nous devons être identifiables, affirmer nos compétences, afficher notre représentativité sur l'ensemble du territoire français, au travers du rassemblement de toutes et tous les acteurs de la maîtrise d'œuvre et d'une solidarité qui devient nécessité.

Claude DUFOUR, *Président du SYNAMOME*



**SYNAMOME POITOU-CHARENTES, c'est dans la région, 18 agences référencés avec en moyenne de un salarié par agence, qui collaborent avec 342 entreprises artisanales de différentes tailles, elles-mêmes employant 1926 salariés. Cela représente un poids économique de 23 400 000 € dont 40 % correspondent a des achats de fournitures, qui elles mêmes sont porteuses d'emploies.**

PLUS D'INFORMATIONS SUR :  
[SYNAMOME-POITOU-CHARENTES.FR](http://SYNAMOME-POITOU-CHARENTES.FR)



**VOUS AVEZ UN PROJET,  
FAITES APPEL À UN MAÎTRE  
D'ŒUVRE EN BÂTIMENT.**



# QUI SOMMES - NOUS ?

**SYNAMOME** est un regroupement de professionnels de l'architecture et de la maîtrise d'oeuvre en bâtiment. Où chaque adhérent (architecte, maître d'oeuvre, bureau d'études, coordonnateur SPS, conseil juridique) a sa spécialité et ses propres compétences pour vous accompagner.

## VOUS ÊTES UN MAÎTRE D'OUVRAGE\* PRIVÉ OU PUBLIC, ET VOUS SOUHAITEZ :

\* Le **maître d'ouvrage** est la personne (personne morale, privée ou publique) pour le compte de laquelle sont réalisés les ouvrages de bâtiment.

- construire, rénover, agrandir : architecte, maître d'oeuvre et/ou bureau d'étude sont à votre écoute pour la réalisation de votre projet.
- assurer la sécurité de votre chantier : un coordonnateur SPS est à votre disposition.
- un conseil juridique suite à la constatation d'un désordre : un expert privé ou juridique vous assiste dans votre démarche.

## POURQUOI TRAVAILLER AVEC UN MAÎTRE D'ŒUVRE DE LA SYNAMOME ?

Par son action collective, SYNAMOME défend la profession des maîtres d'oeuvre formés et qualifiés, et est, à ce titre, un interlocuteur reconnu par le Ministère de la Culture, l'Ordre des Architectes et l'ensemble des instances du cadre bâti.

- 1 Une information professionnelle permanente : technique, juridique, fiscale, sociale.
- 2 La documentation correspondante utile au bon fonctionnement de son agence (réglementations diverses, contrats types, CCTP, Livret d'identité du logement...).
- 3 Des outils de communication : site Internet et newsletter hebdomadaire l'informant en temps réel des actions du Bureau national et des décisions du Conseil d'administration, revue trimestrielle " PERSPECTIVES " .
- 4 Un réseau de partenaires industriels et de services qui l'informeront et le formeront aux nouveautés techniques, parmi lesquels des courtiers en assurance qui lui apporteront la meilleure solution en matière d'assurances professionnelles (RC, garantie décennale, PUC, ...).
- 5 Un juriste pour tous les sujets auxquels il pourrait être confronté.
- 6 Des formations permanentes lui permettant de se tenir à jour des évolutions techniques et juridique de la profession.
- 7 Enfin la convivialité d'un groupe dans lequel les maîtres d'oeuvre en bâtiment ne sont pas des concurrents mais des consoeurs et des confrères ayant plaisir à se retrouver lors des réunions régionales et des congrès nationaux, et pour lesquels l'entraide locale est devenue un facteur de solidarité et de reconnaissance mutuelle.

